

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-cinquième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 18 – 22 juillet 2011

Examen périodique des espèces animales inscrites aux annexes CITES

EXAMEN DE *TYMPANUCHUS CUPIDO ATTWATERI*

1. Le présent document a été soumis par les Etats-Unis d'Amérique*.

Examen de *Tympanuchus cupido attwateri* (sp. Linnaeus 1758 ssp. Bendire 1893)
dans le cadre de l'examen périodique des espèces inscrites aux annexes CITES
Résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP15) et Résolution Conf. 14.8

INTRODUCTION

A la 22^e session du Comité pour les animaux (Lima, juillet 2006), les Etats-Unis d'Amérique se sont engagés à évaluer *Tympanuchus cupido attwateri* dans le cadre de l'Examen périodique des espèces inscrites aux annexes CITES.

Cette sous-espèce est endémique aux États-Unis d'Amérique et ne se trouve nulle part ailleurs dans la nature. Lors de notre examen, nous avons consulté des représentants du *US Fish and Wildlife Service* du Texas, ainsi que le *Texas Parks and Wildlife Service*.

PROJET DE PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX ANNEXES
(conformément à l'Annexe 6 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15), telle que modifiée)

A. Proposition

Radier *Tympanuchus cupido attwateri* (Tétras cupidon d'Attwater) de l'Annexe I de la CITES. Bien que la sous-espèce satisfasse aux critères biologiques d'inscription à l'Annexe I, tels qu'énoncés à l'annexe 1 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15), le taxon n'est pas affecté par le commerce. Cette sous-espèce, endémique aux Etats-Unis d'Amérique, fait l'objet d'une gestion intensive et est soumise à une réglementation rigoureuse au plan interne. Il n'existe aucune ressemblance ou problème de ressemblance avec d'autres espèces CITES. Aucune protection CITES n'est nécessaire.

B. Auteur de la proposition

Suisse, en tant que gouvernement dépositaire, au nom du Comité pour les animaux (préparé par les Etats-Unis d'Amérique)

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

C. Justificatif

1. Taxonomie

1.1 Classe: Aves

1.2 Ordre: Galliformes

1.3 Famille: Phasianidae

1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, auteur et année:

Tympanuchus cupido attwateri (sp. Linnaeus 1758 ssp. Bendire 1893 ; Tétràs cupidon d'Attwater). Il s'agit de l'une des trois sous-espèces reconnues de Tétràs cupidon, l'espèce étant classée comme "Vulnérable" dans la Liste rouge de l'UICN (BirdLife International 2008). La sous-espèce nominale, *T. c. cupido* (en anglais, heath hen), s'est éteinte en 1932 (*U.S. Fish and Wildlife Service*, 2011) et la troisième sous-espèce est *T. c. pinnatus* (qui porte aussi le nom anglais de l'espèce: *greater prairie-chicken*).

1.5 Synonymes scientifiques

Aucun.

1.6 Noms communs

Néerlandais	attwaters prairiehoen; Attwaters prairiehoen;
Anglais	attwater's prairie-chicken; Attwater's prairie chicken
Finlandais	reeriakana, eteläisen USA:n alalaji;
Français	poule de prairie d'Attwater; Tétràs cupidon d'Attwater;
Allemand	attwaters-Präriehuhn;
Italien	etraone di prateria di Attwater;
Espagnol	allito de pradera;
Suédois	attwaters präriehöna; större präriehöna; sydlig präriehöna

1.7 Numéros de code

Aucun

2. Vue d'ensemble

Tympanuchus cupido attwateri est inscrite à l'Annexe I de la CITES depuis 1975 et figure sur la liste des espèces menacées de la *U.S. Endangered Species Act, ESA* (Loi des Etats-Unis sur les espèces menacées d'extinction, de 1973), telle que modifiée. La taille de la population de cette sous-espèce est très réduite et chaque sous-population est petite (Schroeder et Robb, 1993). La population occupe une aire de répartition très limitée au sud du Texas (Etats-Unis d'Amérique), qui est fragmentée ce qui isole chaque sous-population. Cette espèce a subi un déclin à long terme en raison principalement de la perte et de la fragmentation de l'habitat de prairie, ainsi que de la chasse au début des années 1900. On a constaté récemment une augmentation relativement faible du nombre d'individus sauvages, résultant d'une gestion intensive. Cette sous-espèce est en train d'être réintroduite, et les sous-populations qui ont été établies sont complétées par des individus élevés en captivité. Le volume documenté de commerce illicite est minime, tout comme celui de la demande commerciale pour la sous-espèce.

Tympanuchus cupido attwateri remplit les critères biologiques d'inscription à l'Annexe I. Toutefois, cette sous-espèce fait l'objet d'une gestion très intensive, y compris la réintroduction. En outre, un seul spécimen a été signalé dans le commerce international licite depuis 1975 (en 1996) et un seul cas de commerce international illicite a été rapporté (deux spécimens; voir aussi Section 6.1, 6.2, et 6.4). Le retrait des annexes CITES ne devrait pas entraîner de commerce. Cette sous-espèce est également fortement réglementée par des mesures fédérales et d'État, y compris la réglementation des importations et des exportations (voir ci-après).

Informés des mesures de précaution décrites à l'annexe 4 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15) (Critères d'amendement des Annexes I et II), les Etats-Unis d'Amérique estiment que l'application de ces mesures n'est pas nécessaire dans ce cas précis. Malgré les dispositions de gestion intensive prises par les organismes fédéraux et d'État, et bien qu'il n'y ait apparemment ni commerce, ni utilisation, il n'y a pas eu d'amélioration

significative de l'état de conservation de la sous-espèce au cours des 25-40 années. Le commerce ne devrait faire courir aucun risque à cette sous-espèce suite à la présente proposition de retrait de l'Annexe I, étant donné que cette sous-espèce endémique est fortement réglementée par la loi américaine la plus stricte à cet égard: la *US Endangered Species Act* (loi des États-Unis sur les espèces menacées d'extinction). Cette loi suffit à elle seule à réglementer les prélèvements et les exportations de tout spécimen de cette sous-espèce endémique. Les États-Unis ne voient donc aucun avantage supplémentaire à procéder à un transfert à l'Annexe II de la CITES, tout effet du commerce sur cette sous-espèce étant surveillé pendant deux intervalles au moins entre les sessions de la Conférence des Parties, et la sous-espèce ne remplissant pas les critères biologiques d'inscription à cette annexe.

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition géographique

Tympanuchus cupido attwateri forme trois populations isolées au Texas, États-Unis d'Amérique (Figure 1). Le *Attwater Prairie Chicken National Wildlife Refuge* (APCNWR) dans les comtés du Colorado et d'Austin, la *Texas City Prairie Preserve* (TCPP) dans le comté de Galveston, et deux ranchs privés dans le comté de Goliad (formant une sous-population), sont les seuls sites abritant actuellement des populations sauvages de cette sous-espèce (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010; U.S. Fish and Wildlife Service, données non publiées). Ces trois sous-populations ont été réintroduites dans ces sites et ont été complétées par des spécimens d'animaux élevés en captivité (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

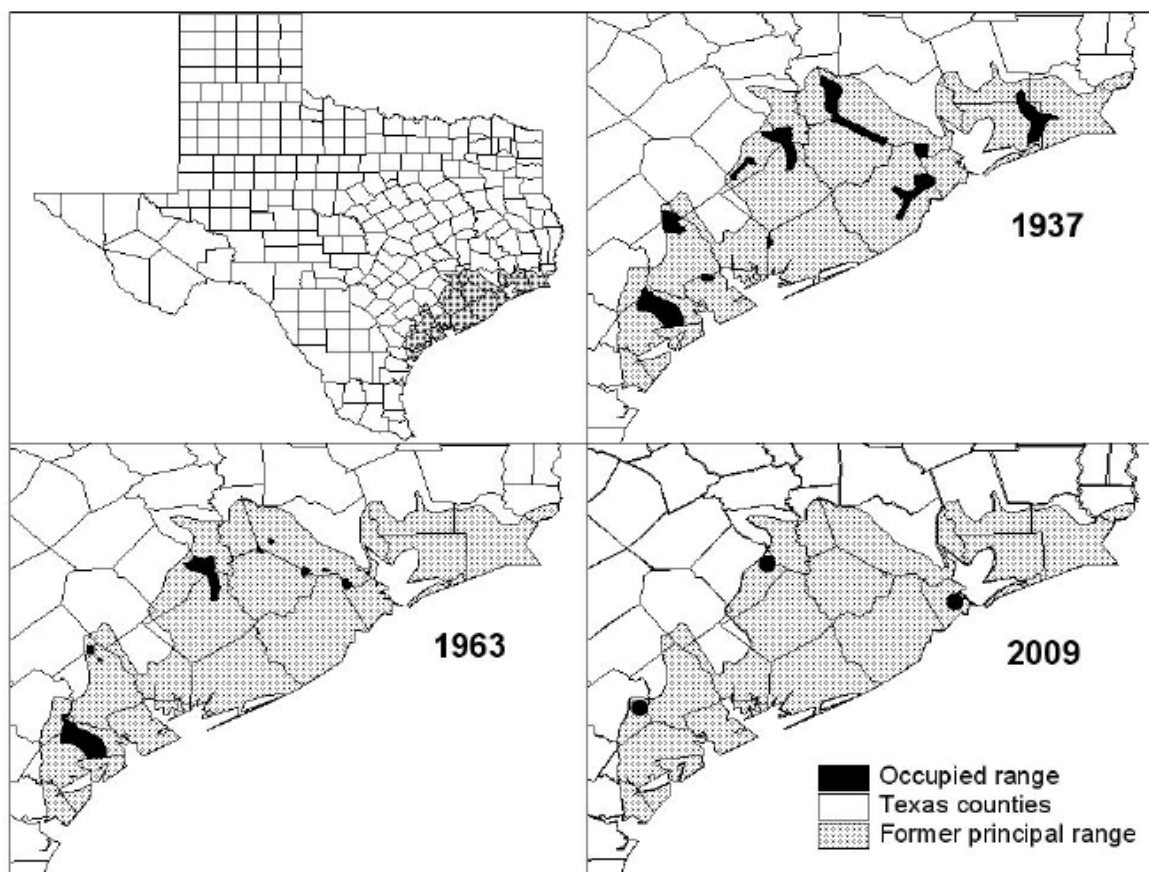


Figure 1. Répartition approximative du tétras cupidon d'Attwater au sud-ouest du Texas (États-Unis d'Amérique); caractérisé historiquement pour les années 1937, 1963 et 2009 (tiré de U.S. Fish and Wildlife Service, 2010)

3.2 Habitat

Tympanuchus cupido attwateri doit disposer d'un habitat de prairie ouvert et bien drainé, avec des mauvaises herbes et des arbustes, une couverture herbacée d'une densité variable, et une source d'eau de surface en l'été (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Cette sous-espèce a besoin de prairies permanentes comme aires de reproduction et de nidification, et comme dortoirs de nuit; les spécialistes de l'espèce n'ont pas réussi à s'entendre sur la superficie minimale nécessaire au maintien d'une population viable, mais les estimations se

situent entre 100 et 1000 hectares (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Les infrastructures telles que routes, bâtiments et lignes de transport d'électricité peuvent avoir des incidences négatives sur l'utilisation de l'habitat par *Tympanuchus cupido attwateri*; certains rapports suggèrent en effet que des "arènes" ont été abandonnées après de telles constructions (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). La réussite de la nidification de *Tympanuchus cupido attwateri* et le taux de survie annuel des coqs (mâles) dans les "arènes" diminuent également avec l'augmentation de la couverture forestière (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

3.3 Caractéristiques biologiques

Reproduction

La parade nuptiale de *Tympanuchus cupido attwateri* se déroule de façon communautaire sur des terrains appelés "arènes", "leks", ou "aires de parade", des prairies basses relativement dégagées où les mâles font des démonstrations en émettent des sons percutants pour attirer les femelles (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Ces arènes ou leks sont généralement proches des sites de nidification et des dortoirs de nuit, et les mâles tendent à privilégier les territoires de démonstration situés dans un habitat naturel stable (par opposition à un habitat modifié par l'homme, tel que champ ou route) (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Chaque arène attire généralement le même groupe de mâles et de femelles au fil des jours ou des années; les mâles tendent à rester dans un périmètre d'environ 1,6 km autour des arènes (Toepfer, 2003, cité dans U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

La période de parade nuptiale et de reproduction commence en février-mars et se termine en mai (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Elle correspond à la fin de l'hiver et au début du printemps. Dans les quatre jours qui suivent l'accouplement, la femelle gagne l'aire de nidification (à environ 1.6 km de l'arène), où elle pond et couve 7 à 16 œufs durant 23 à 24 jours (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Le succès de la nidification est de 32,2% (moyenne, n=143 nids; voir Peterson et Silvy, 1996) et il arrive que des femelles essaient de rebâtir un nid si le premier a été détruit, parfois au bout de 8-9 jours déjà (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Dans les sites de nidification établis dans les prairies naturelles contenant des herbes denses d'une hauteur de 22,9 à 25,4 cm, les taux de reproduction enregistrés sont plus élevés que dans les zones agricoles (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

Mortalité

Le taux de mortalité des nichées de *Tympanuchus cupido attwateri* peut atteindre 50% les 4 premières semaines de couvain, et 60% les 8 semaines suivantes. Les principales causes de mortalité sont les prédateurs (mammifères et oiseaux), les niveaux élevés de précipitations durant la saison de couvain et la qualité médiocre de l'habitat d'élevage des poussins (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). En 1979, les taux de mortalité durant la saison de reproduction de *Tympanuchus cupido attwateri* atteignaient 57 à 77% dans les terrains de parcours privés (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Plusieurs rapports de l'APCNWR suggèrent que de 1988 à 1993, que les taux de mortalité dans ce refuge étaient en moyenne de 43% (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

Alimentation

Tympanuchus cupido attwateri se nourrit d'herbacées, de graines de graminées et d'insectes, mais son régime est dominé par les herbacées (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Il a été signalé que *Tympanuchus cupido attwateri* se nourrissait aussi de maïs, d'arachides et de riz (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Les insectes jouent un rôle important dans son régime alimentaire, en particulier pour les poussins et les jeunes, et peuvent représenter jusqu'à 30% de l'alimentation durant les mois d'été (del Hoyo et al., 1994).

3.4 Caractéristiques morphologiques

Tympanuchus cupido attwateri est un tétras de taille moyenne doté d'un plumage fortement rayé de brun, noir et chamois (site Web de Texas Parks and Wildlife, 2007). Il pèse environ 900 g (le mâle étant un peu plus grand que la femelle) et mesure près de 43,2 cm de long avec la queue ; cette dernière est sombre, courte et arrondie, dressée pendant la parade nuptiale. Le mâle a des caroncules jaune-orange au-dessus des yeux et, de chaque côté du cou, des touffes de plumes (également érectiles pendant la saison des amours), et un sac vocal jaune orange qu'il peut gonfler (Texas Parks and Wildlife, 2009a,b).

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Tympanuchus cupido attwateri est une espèce indicatrice de la santé de l'écosystème des prairies côtières.

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

La disparition et la dégradation de l'habitat de prairie au Texas ont entraîné le déclin des populations de *Tympanuchus cupido attwateri* qui, dans les années 1940, se trouvaient dans cet habitat dans 48 comtés des Etats-Unis et qu'on ne trouve plus aujourd'hui que dans 3 sites (Silvy et al., 2004, *U.S. Fish and Wildlife Service*, 2010). En 1991, on estimait que moins de 1% des prairies côtières étaient habitables pour *Tympanuchus cupido attwateri* et que cet habitat était très fragmenté (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

4.2 Taille de la population

En 2010, le nombre total d'individus de *Tympanuchus cupido attwateri* recensés dans les trois sous-populations était d'environ 90 (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

4.3 Structure de la population

Aucune information n'est disponible concernant la structure de la population de *Tympanuchus cupido attwateri*. Cette sous-espèce arrive normalement à maturité sexuelle à un an mais peu d'individus s'accouplent avec succès à cet âge. Le record de longévité enregistré pour un oiseau bagué est de 8 ans (de Hoyo et al., 1994).

4.4 Tendances de la population

Avant les années 1890, les effectifs de *Tympanuchus cupido attwateri* avoisinaient 1 million d'individus (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Au fil du temps, les estimations de populations rapportées ont été tributaires de différentes variables, généralement la qualité de l'habitat, la saison, ainsi que la méthode et la zone d'enquête (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Malgré des incohérences dans la collecte de données, il ne fait cependant aucun doute que *Tympanuchus cupido attwateri* a connu un déclin spectaculaire depuis 1937, les effectifs ayant chuté d'environ 9000 individus à moins d'une centaine (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Entre 1967 and 1977, la population a globalement augmenté, passant de quelque 1000 individus à 2000, pour retomber à 1000 à la fin des années 1980 et continuer à décliner jusqu'en 1995, et demeurer à un niveau constant d'une cinquantaine d'individus (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Si la population a légèrement augmenté depuis 2007 et compte aujourd'hui environ 90 individus, c'est en grande partie grâce aux efforts intensifs de conservation.

Tympanuchus cupido attwateri est une espèce de type r, dont la croissance et la reproduction sont rapides mais dont la population peut aussi connaître de brusques déclin. Par conséquent, les petites populations isolées peuvent aisément augmenter ou diminuer rapidement (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Il ressort nettement des tendances de la population de *Tympanuchus cupido attwateri* dans d'autres sites que si une population descend au-dessous de 250 coq (mâles) pendant plus de 3 ans d'affilée sans gestion intensive, la population est vouée à disparaître (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

4.5 Tendances géographiques

L'aire de répartition historique de *Tympanuchus cupido attwateri*, qui s'étendait probablement du sud-ouest de la Louisiane jusqu'à une zone proche de Brownsville, Texas, avait disparu de la Louisiane autour de 1919 (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). En 1937, cette sous-espèce ne se trouvait plus que dans 19 comtés au sud du Texas, et avait quasiment disparu dans 29 autres (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). En 1999, elle n'était plus présente que dans deux comtés (Galveston et Colorado, Texas), pour remonter à trois comtés en 2007 grâce au lâcher (réintroduction) d'un certain nombre d'individus dans le comté de Goliad (Texas; U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

5. Menaces

Perte d'habitat

La principale cause du déclin des populations de *Tympanuchus cupido attwateri* est la perte et la fragmentation de l'habitat de prairie (Silvy et al., 2004; U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Cette disparition est imputable au développement de pratiques agricoles telles que le pacage du bétail, ainsi qu'à la conversion de l'habitat, à l'expansion urbaine et industrielle, et à l'invasion de plantes ligneuses (Silvy et al., 2004). A cause de ces pratiques, il reste moins de un pour cent d'écosystème de prairie dans un état relativement vierge où *Tympanuchus cupido attwateri* est présent (Silvy et al., 2004).

Chasse

Jusqu'en 1936, la chasse représentait une menace importante pour *Tympanuchus cupido attwateri*; la chasse annuelle, qui durait de la mi-été jusqu'à l'hiver, a contribué au déclin de la population (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Cette chasse ciblait un grand nombre de sous-espèces. En 1937, en raison de la baisse continue des effectifs de *Tympanuchus cupido attwateri*, la législature du Texas a adopté une loi interdisant la chasse de cette sous-espèce pour une période de 5 ans (Terry Rossignol, U.S. Fish et Wildlife Service, in litt., 2011; voir Jurries, 1979 et Lehmann, 1941).

Isolement génétique et maladies

Les effets de ces pressions sur *Tympanuchus cupido attwateri* ont été tels que les populations sont aujourd'hui réduites, fragmentées et exposées à l'isolement génétique et aux maladies. Il n'existe aucune preuve directe que les populations de *Tympanuchus cupido attwateri* souffrent actuellement d'une dépression de consanguinité, mais cela risque de devenir problématique si la diversité génétique des animaux élevés en captivité et utilisés pour compléter les populations ne s'améliore pas (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Outre une réduction de l'intégrité génétique, les petites populations actuelles sont plus que jamais menacées de disparition en raison du taux élevé de mortalité dû aux parasites (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

Élevage en captivité

Actuellement, les trois populations de *Tympanuchus cupido attwateri* dépendent de programmes d'élevage en captivité pour leur survie. La principale menace pesant sur cette sous-espèce, et qui pourrait provoquer son extinction, est l'incapacité des programmes d'élevage en captivité d'accroître le nombre d'individus produits chaque année et qui, une fois relâchés dans la nature, parviennent à élever leurs poussins (Pratt, 2010; U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). La situation pourrait s'améliorer si les problèmes liés à la survie médiocre des couvées (voir section 8.4) étaient résolus mais en attendant, les populations de *Tympanuchus cupido attwateri* sont de plus en plus à la merci d'événements stochastiques (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

6. Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

L'utilisation de *Tympanuchus cupido attwateri* au plan national est illicite au regard d'une mesure intérieure stricte: la loi des États-Unis sur les espèces menacées d'extinction de 1973 (*US Endangered Species Act*), telle que modifiée (U.S. Fish and Wildlife Service, 2009; Act). Cette loi protège les espèces menacées d'extinction et en danger ainsi que leurs habitats en interdisant la "prise" de spécimens d'espèces animales figurant sur la liste, ainsi que le commerce interétatique et international d'espèces végétales et animales inscrites aux annexes CITES, y compris leurs parties et produits, sauf si un permis fédéral l'autorise. Cette loi interdit à toute personne de "prélever" un animal figurant sur la liste sans permis. Cette loi définit le "prélèvement" comme suit "harceler, faire du mal, poursuivre, chasser, abattre, blesser, tuer, piéger, capturer ou prélever, ou essayer de mener une telle activité." Les termes "faire du mal" et "harceler" sont également définis par la réglementation. Les données publiées récemment sur l'utilisation au plan national de *Tympanuchus cupido attwateri* ne sont pas faciles à obtenir, mais l'utilisation serait minime, selon des estimations non officielles fournies par des spécialistes de l'espèce (Terry A. Rossignol, U.S. Fish and Wildlife Service, comm. pers., 2011).

6.2 Commerce licite

Seuls deux cas de commerce international de *Tympanuchus cupido attwateri* ont été signalés depuis 1975 (base de données sur le commerce CITES, PNUE-WCMC, 2010). Le premier (licite) remonte à 1996, et concernait un spécimen scientifique élevé en captivité et exporté des États-Unis d'Amérique vers la Suède. Le second date de 1998, et concerne deux spécimens scientifiques élevés en captivité et originaires des États-Unis, réexportés de la Suède vers les États-Unis à des fins médicales et qui, selon le tableau comparatif des statistiques du rapport annuel, ont été confisqués ou saisis (base de données sur le commerce CITES, PNUE-WCMC, 2010). Aucune autre information sur le deuxième envoi n'est disponible pour le moment.

La banque de données de l'*International Species Information System* (ISIS) (www.isis.org, consulté le 31 janvier 2011) a enregistré cinq institutions, toutes aux États-Unis, possédant des spécimens de *Tympanuchus cupido attwateri* élevés en captivité (voir Section 8.4, ci-après). Il n'existe par conséquent aucune preuve de commerce international à des fins d'exposition zoologique. La base de données de la *World Pheasant Association* (dernière mise à jour 2009) sur les Galliformes élevés en captivité en Autriche, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, au Portugal, en France ou au Royaume-Uni n'a jamais enregistré de

Tympanuchus cupido attwateri (<http://wpa.serena-mueller.ch>, consulté le 31 janvier 2011). Toutefois, en 2009, deux collections ont signalé la présence de *Tympanuchus cupido* (pas d'indentification sous-spécifique). Ces deux bases de données se fondent sur la présentation volontaire de rapports.

6.3 Parties et produits commercialisés

A part ces deux envois en 1996 et 1998, aucune donnée ne suggère qu'il y ait un commerce international de parties ou de produits de *Tympanuchus cupido attwateri*.

6.4 Commerce illicite

Mis à part un seul envoi saisi en 1998, il n'existe aucune donnée laissant supposer l'existence d'un commerce international illicite de *Tympanuchus cupido attwateri*.

6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Il n'existe à l'heure actuelle aucune information relative aux effets du commerce sur *Tympanuchus cupido attwateri*. Cette sous-espèce ne fait toutefois pas l'objet d'une demande pour le commerce international (elle pas "affectée par le commerce" comme le définit l'annexe 5) et il est peu vraisemblable que son retrait des annexes CITES stimule le commerce.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

En 1967, le *U.S. Fish and Wildlife Service*, en vertu de la *Endangered Species Preservation Act* de 1966 (et simultanément, le *Texas Parks Wildlife Department*, en vertu de la législation d'Etat), ont inscrit *Tympanuchus cupido attwateri* sur la liste des espèces "menacée d'extinction". Cette loi de 1966 a été incorporée dans la loi intitulée *U.S. Endangered Species Act* de 1973, telle que modifiée. Cette inscription a eu divers d'effets sur la gestion du taxon et son écosystème de prairies côtières, notamment une augmentation des fonds disponibles pour la conservation et une sensibilisation à l'état de la sous-espèce, et a influencé les réglementations concernant son environnement (Morrow et al., 2004). Depuis que *Tympanuchus cupido attwateri* figure sur cette liste, des fonds ont été mis à disposition par des sources autres que gouvernementales, ce qui a permis de mener à bien 19 études sur cette sous-espèce (contre trois avant son inscription) et d'officialiser la gestion de l'habitat. Une grande partie des fonds disponibles sert à appuyer le programme d'élevage en captivité (Morrow et al., 2004). La *U.S. Endangered Species Act* interdit (entre autres choses) l'importation, l'exportation et l'expédition vers l'étranger, sans permis, de spécimens d'espèces inscrites sur cette liste.

7.2 Au plan international

Tympanuchus cupido attwateri figure à l'Annexe I de la CITES depuis 1975.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

Le *Attwater Prairie Chicken National Wildlife Refuge* (APCNWR) (Texas) a été établi en 1972 aux fins de protéger et d'améliorer 4265 ha d'habitat de prairie, et de conserver des populations de *Tympanuchus cupido attwateri* (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Une partie des terrains rizières acquis pour créer le refuge ont été remis en état afin d'offrir un habitat à *Tympanuchus cupido attwateri* (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Dans le refuge, la population de *Tympanuchus cupido attwateri* est passée de quelque 25 individus en 1972 à 222 en 1987, mais a malheureusement régressé depuis (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Il existe une corrélation entre ce déclin et des facteurs tels que la pratique du brûlis dans l'habitat principal de *Tympanuchus cupido attwateri*, la variabilité de la structure des prairies, et les variables climatiques (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). On trouve aussi une population très restreinte de cette sous-espèce dans la *Texas City Prairie Preserve* (Texas; TCPP; 6 individus sur 970 ha). Les populations de l'APCNWR et de la TCPP sont complétées par des individus élevés en captivité (voir aussi Section 8.5). Une troisième population de *Tympanuchus cupido attwateri* est actuellement réintroduite sur des terres privées du comté de Goliad (Texas), dans le cadre d'une initiative lancée en 2007 (Pratt, 2010). Cette population survit mais connaît le même type de problème que les deux autres aires de gestion, à savoir, un faible taux de survie des couvées (Pratt, 2010).

Afin de protéger *Tympanuchus cupido attwateri* et son habitat, et d'assurer sa survie, le U.S. Fish and Wildlife Service a établi, dans son plan de rétablissement pour 2010, les principaux objectifs suivants (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010):

- 1) maintenir et améliorer les 121 457 ha de prairies côtières pour la sous-espèce dans l'ensemble de son aire de répartition historique;
- 2) renforcer les efforts de propagation et de lâcher de spécimens de *Tympanuchus cupido attwateri* élevés en captivité dans des populations sauvages pour atteindre des niveaux viables en réintroduisant des individus sains sur le plan physique et comportemental;
- 3) établir des populations d'au moins 500 individus dans des aires centrales multiples afin de favoriser le flux de gènes entre les populations; et
- 4) sensibiliser et mobiliser le public et les partenaires afin d'assurer la conservation durable de la sous-espèce et de son écosystème de prairies côtières.

La réalisation de ces objectifs devrait permettre de transférer *Tympanuchus cupido attwateri* dans la catégorie "menacé d'extinction" de la U.S. Endangered Species Act si la population augmente pour atteindre au minimum 3000 adultes reproducteurs pendant une période de 5 ans (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

8.2 Surveillance continue de la population

Chaque printemps, le personnel du U.S. Fish and Wildlife Service, appuyé par ses partenaires, effectue un comptage annuel des populations de *Tympanuchus cupido attwateri* dans les arènes (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

A notre connaissance, à part la CITES, il n'existe aucune mesure spécifique de contrôle international pour *Tympanuchus cupido attwateri*. Cependant, la réglementation de l'espèce au plan intérieur interdit (entre autres) à toute personne soumise à la juridiction des Etats-Unis d'importer, d'exporter et d'expédier à l'étranger dans le cadre d'une activité commerciale tout spécimen de l'espèce sans permis.

8.3.2 Au plan interne

Au niveau fédéral, la sous-espèce figure sur la liste des espèces menacées d'extinction en vertu de la U.S. Endangered Species Act de 1973, telle que modifiée, et est également soumise à la loi Lacey de 1900, telle que modifiée le 22 mai 2008. Au niveau de l'Etat, la sous-espèce est gérée en tant qu'espèce menacée d'extinction par le Texas Parks and Wildlife Department, au titre de la législation de l'Etat correspondante, et ne fait pas l'objet de prélèvements (Texas Parks and Wildlife, 2007, 2009a, 2009b).

8.4 Élevage en captivité et reproduction artificielle

Les programmes d'élevage en captivité mis en place depuis plusieurs années pour *Tympanuchus cupido attwateri* n'ont pas été couronnés de succès, notamment en raison de la difficulté à créer des conditions favorables à la couvaison et à l'élevage des poussins. En outre, les poussins ont connu des problèmes médicaux tels que torticolis, entérite et virus de la réticulo-endothéliose (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Des programmes d'élevage sont en cours dans le cadre des institutions suivantes: Fossil Rim Wildlife Center; Houston Zoo; San Antonio Zoo; Sea World of Texas; Abilene Zoo; et Caldwell Zoo (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Entre 1992 et 1998, 175 œufs de *Tympanuchus cupido attwateri* et 9 mâles vivants ont été prélevés dans des populations sauvages pour le programme d'élevage en captivité, mais seuls 19 individus ont été utilisés comme "fondateurs génétiques" (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

Pratt (2010) a rapporté qu'en 2007, la population captive de *Tympanuchus cupido attwateri* comprenait 167 adultes reproducteurs, le Fossil Rim Wildlife Center assurant la gestion de 50% de l'effectif total du cheptel en captivité, le Houston Zoo de 20%, l'Abilene Zoo de 9%, le San Antonio Zoo de 6%, et Sea World of Texas, Texas A&M University et le Caldwell Zoo 5% chacun (Pratt 2010). En janvier 2011, ces institutions (à l'exception de Sea World of Texas et Texas A&M University) comptaient un total de 284 individus en captivité, dont 90 avaient été élevés en 2010, selon la base de données ISIS (voir: www.isis.org, consulté le 31 janvier 2011). Des établissements d'élevage supplémentaires sont en train d'être mis sur pied (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Ces populations en captivité permettent de compléter les cheptels de l'APCNR et du TCPP et

fournissent les oiseaux source pour les réintroductions en cours dans des ranchs privés à Goliad (U.S. Fish and Wildlife Service, données non publiées, 2011).

Bien que le programme d'élevage en captivité ait joué un rôle non négligeable dans la prévention de l'extinction de *Tympanuchus cupido attwateri*, il n'a pas entraîné d'augmentation des populations (Pratt, 2010). Il a été constaté que le taux annuel de survie après le lâcher varie entre 8 et 43%, contre 23-57% pour les populations sauvages (Pratt, 2010). Le taux de survie des couvées des femelles de *Tympanuchus cupido attwateri* élevées en captivité et réintroduites dans la nature s'est révélé très faible et il semblerait qu'il représente l'unique facteur limitant le rétablissement de la sous-espèce (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Ce faible taux de survie serait essentiellement dû aux carences nutritionnelles des poussins, imputables à trois facteurs: la qualité médiocre de l'habitat du site d'élevage pour les couvées; l'environnement d'élevage des établissements d'élevage en captivité; et l'érosion de la diversité génétique due à la consanguinité et à la dérive génétique (Pratt, 2010). Parmi les autres raisons possibles de ce taux de survie peu élevé figurent la faible variabilité génétiques, les changements physiologiques subis par les individus de *Tympanuchus cupido attwateri* du fait de l'environnement dans lequel ils sont élevés en captivité, le comportement parental attribuable à l'environnement d'élevage en captivité, les maladies/parasites, et les attaques de la fourmi de feu exotique (*Solenopsis wagneri*; U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). La réussite des réintroductions et, en fin de compte, la survie de la sous-espèce, dépendront des solutions trouvées pour surmonter ces limitations.

En 2010, cependant, le taux de survie des couvées a dépassé 62% dans le refuge d'APCNWR. Il a été provisoirement établi que les fourmis de feu auraient décimé certaines populations d'insectes (en particulier les petits insectes dont se nourrit *Tympanuchus cupido attwateri*) à tel point que cela aurait réduit la quantité d'insectes disponibles pour les poussins fraîchement éclos durant cette période particulièrement critique de leur vie (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Des recherches supplémentaires sont en cours afin de vérifier cette hypothèse.

8.5 Conservation de l'habitat

En 1995, la *Coastal Prairie Conservation Initiative* (CPCI), un groupe de propriétaires fonciers et d'organisations gouvernementales et de conservation, a été établi pour soutenir la gestion de l'habitat de prairie côtière sur les terrains privés (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Un accord dit de "de sphère de sécurité" (*Safe Harbor Agreement*) a été intégré dans cette initiative aux fins de promouvoir la gestion volontaire des espèces classées au niveau fédéral et se trouvant sur des terres privées, tout en donnant aux propriétaires l'assurance qu'aucune restriction réglementaire supplémentaire ne serait imposée si la gestion devait entraîner une colonisation ou une augmentation du nombre de ces espèces (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010). Actuellement, les activités de gestion de *Tympanuchus cupido attwateri* incluent 33 461 ha soumis à des accords dits de " sphère de sécurité" (*Safe Harbor Agreements*) (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

L'Initiative dite CPCI gère principalement la restauration de l'habitat de prairie (23 865 ha) dans la zone de gestion prioritaire de Refugio-Goliad, comté de Goliad. Dans le passé, cette région a abrité d'importantes populations de la sous-espèce ; elle recèle actuellement les plus vastes zones d'habitats de prairie d'un seul tenant du Texas (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

Tympanuchus cupido attwateri est présent dans deux autres aires de gestion de l'habitat. La première, la *Texas City Prairie Preserve* (970 ha), compte actuellement moins de 10 individus et est gérée par *Texas Nature Conservancy*. La deuxième, l'APCNWR (4265 ha), qui se trouve dans l'aire de gestion prioritaire du comté d'Austin-Colorado et où vivaient autrefois de grandes populations de *Tympanuchus cupido attwateri*. Actuellement, quelque 6285 ha font l'objet de mesures de gestion ou de restauration des prairies dans cette région, et l'acquisition de 12 145 ha est prévue pour le refuge (U.S. Fish and Wildlife Service, 2010).

8.6 Mesures de sauvegarde

Indépendamment de toute reclassification du taxon dans le cadre de la CITES, celui-ci continuera à être réglementé par la *U.S. Endangered Species Act* de 1973, telle que modifiée, ainsi que par les réglementations de l'Etat du Texas. L'organisme fédéral responsable des mesures relative à la sous-espèce concernée est le *U.S. Fish and Wildlife Service*. *Tympanuchus cupido attwateri* ne fait l'objet d'aucun prélèvement au Texas.

9. Information sur les espèces semblables

Tympanuchus cupido attwateri appartient à la famille des *Phasianidae* (tétrras) et au genre *Tympanuchus*. Ce dernier comporte trois espèces: *Tympanuchus cupido* (tétrras des prairies ou tétras cupidon) qui compte deux sous-espèces (*T. c. pinnatus* et *T. c. attwateri*); *T. pallidicinctus* (tétrras pâle); et *T. phasianellus* (tétrras à queue

fine) dont il existe six sous-espèces (del Hoyo et al., 1994). Toutefois, à l'exception de *Tympanuchus cupido attwateri*, aucune autre espèce ou sous-espèce du genre *Tympanuchus* ne figure aux annexes CITES.

Trois autres taxons de tétras soit sont "candidats" à l'inscription sur la liste des espèces menacées de la U.S. *Endangered Species Act* de 1973, telle que modifiée, soit ont été évalués en vue de leur inscription à ce titre, mais ne figurent pas aux annexes CITES: *Centrocercus minimus* (tétras du Gunnison) et *Centrocercus urophasianus* (tétras des armoises) sont candidats à l'inscription aux termes de cette loi, tandis que *Tympanuchus phasianellus columbianus* a été évalué et ne sera pas inscrit.

10. Consultations

Terry A. Rossignol, Responsable de l'*Attwater Prairie Chicken National Wildlife Refuge* (U.S. Fish and Wildlife Service) a été consulté pour cet examen périodique et la présente proposition.

11. Remarques supplémentaires

L'initiative dite *Grazing Lands Conservation Initiative* de la *Coastal Prairie Coalition* (GLCI) ainsi que *Gulf Coast Prairies* (aussi connu sous le nom de *Coastal Prairie Conservation Initiative* [CPCI]) œuvrent également à préserver l'état de conservation de ce taxon en coopération avec le *U.S. Fish and Wildlife Service*.

12. Références

BirdLife International. 2008. *Tympanuchus cupido*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.4. Disponible en ligne sur: www.iucnredlist.org; consulté le 31 janvier 2011.

CITES trade statistics derived from the CITES Trade Database, UNEP World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, UK.

del Hoyo, J., Elliott, A., and Sargatal, J. eds. 1994. *Handbook of the Birds of the World*. Vol. 2. New World Vultures to Guineafowl. Lynx Edicions, Barcelona.

Jurries, R.W. 1979. *Attwater's prairie chicken*. Texas Parks and Wildlife Department, F. A. Series No. 18, Austin, Texas, USA.

Lehmann, V.W. 1941. *Attwater's prairie chicken, its life history and management*. U.S. Fish and Wildlife Service, North American Fauna Series 57. United States Government Printing Office, Washington, D. C., USA.

Morrow, M.E., Rossignol, T.A., and Silvy, N.J. 2004. Federal listing of prairie grouse: lessons from the Attwater's prairie-chicken. *Wildlife Society Bulletin* 32(1):112–118.

Pratt, A.C. 2010. Evaluation of the reintroduction of Attwater's prairie-chicken in Goliad County, Texas. MSc thesis, Texas A&M University-Kingsville.

Schroeder, M. A., and L. A. Robb. 1993. Greater Prairie-Chicken (*Tympanuchus cupido*), The Birds of North America Online (A. Poole, Ed.). Ithaca: Cornell Lab of Ornithology; Retrieved from the Birds of North America Disponible en ligne sur: <http://bna.birds.cornell.edu/bna/species/036>; consulté le 15 mars 2011. doi:10.2173/bna.36

Silvy, N.J., Peterson, M.J., and Lopez, R.R. 2004. The cause of the decline of pinnate grouse; the Texas example. *Wildlife Society Bulletin* 32(1):16–21.

Texas Parks and Wildlife. 2007. State of Texas Threatened and Endangered Species Regulations. Disponible en ligne sur: <http://www.tpwd.state.tx.us/huntwild/wild/species/endang/regulations/texas/index.phtml>; consulté le 17 mars, 2011.

Texas Parks and Wildlife. 2009a. Attwater's Prairie Chicken (*Tympanuchus cupido attwateri*). Disponible en ligne sur: <http://www.tpwd.state.tx.us/huntwild/wild/species/apc/>; consulté le 8 février 2011.

Texas Parks and Wildlife. 2009b. Attwater's Greater Prairie Chicken (*Tympanuchus cupido attwateri*). Disponible en ligne sur: <http://www.tpwd.state.tx.us/huntwild/wild/species/endang/animals/birds/apc.phtml>; consulté le 8 février 2011.

- Toepfer, J.E. 2003. *Prairie chickens and grasslands: 2000 and beyond*. Report to the Council of Chiefs. Society of Tympanuchus Cupido Pinnatus. Ltd., Elm Grove. Wisconsin, USA.
- Trail, P.W. 2003. Identifying wings of North American grouse, prairie chickens, pheasants, and partridge. Identification Guides for Law Enforcement No. 5. *U.S. Fish and Wildlife Service*, National Fish and Wildlife Forensics Laboratory, Ashland, Oregon. 6 pp. Disponible en ligne sur: <http://www.lab.fws.gov/idnotes/GamebirdwingsGuide.pdf>; consulté le 15 mars 2011.
- U.S. Fish and Wildlife Service*. 2009. ESA basics: More than 30 ans of conserving endangered species. *U.S. Fish and Wildlife Service*, Arlington, Virginia. 2pp. Disponible en ligne sur: http://www.fws.gov/endangered/esa-library/pdf/ESA_basics.pdf; consulté le 8 février 2011.
- U.S. Fish and Wildlife Service*. 2010. Attwater's Prairie-Chicken Recovery Plan, Second Revision. *U.S. Fish and Wildlife Service*, Albuquerque, New Mexico, USA.
- U.S. Fish and Wildlife Service*. 2011. *U.S. Fish and Wildlife Service*. Extinct species (Midwest Region). Disponible en ligne sur: www.fws.gov/midwest/endangered/lists/extinct.html; consulté le 31 janvier 2011.